LES AFFAIRES D'INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI

UN DENONCIATEUR CONDAMNÉ A DIX ANS DE TRAVAUX FORCÉS

Un plongeur de Lille, Victor Triboulet, rue Stappaert, 2, qui, bloqué au début de la guerre dans la région de Douai, étant affecté au 6e R. I. T., inculpé de plusieurs dénonciations aux Allemands, en Belgique, a été condamné à dix ans de travaux forcés.

L'AFFAIRE CASELLARI

Casellari a été interrogé sur la fondation du « Sphynx », avec ses associés Chapuis et Desrousseaux.

DEUX NOUVELLES ARRESTATIONS

Florimond Paquet, ainsi que René Debaert, de Rousies, accusés tous deux d'intelligence avec l'ennemi, ont été écroués à la Citadelle de Lille.

L'AFFAIRE MARTINAGE

Ce qu'on dit à Roubaix
L'instruction relèvera-t-elle des complicités ?

L'arrestation à Nice, à l'hôtel princier où il hivernait avec sa famille, du Roubaisien Léon Martinage, a naturellement fait beaucoup de bruit et suscité, dans toute la presse, des commentaires passionnés où, comme il arrive toujours dans ces sortes d'affaires, le roman se mêle à l'histoire dans une proportion qu'il n'est pas très aisé de démêler.

Nous avons déjà publié, sur cette affaire, plusieurs notes qui résument ce qui s'est dit pour et contre Martinage. Aujourd'hui, après avoir entendu différentes personnalités dont la loyauté ne fait aucun doute, et après avoir puisé des renseignements à une source officielle, nous allons essayer de retracer cette affaire aussi impartialement que possible.

LA PERSONNALITÉ DE MARTINAGE

Il est à peine besoin de dire à nos lecteurs qui est Martinage. Tout le monde, ici, a entendu parler de cet homme d'origine très modeste qui n'a jamais été un industriel, comme on l'a qualifié, mais plutôt un brasseur d'affaires.

Agé aujourd'hui de 45 ans et père de six ou sept enfants, il eut une jeunesse qui ne paraissait pas devoir le prédisposer à sa récente fortune. On sait qu'il fit une partie de son service aux bataillons d'Afrique.

A son retour, il eut des jours difficiles, pour ne pas dire qu'il traîna la misère; mais, très débrouillard, doué de l'intelligence spéciale à un certain genre d'affaires, il sortit assez vite de cette « dèche », s'installa rue de la Gare.

Quand vint la guerre, il avait depuis longtemps, fait sa fortune dans le commerce des vieux métaux. Au Cercle de l'Industrie, où il avait été admis, après de sérieuses difficultés cependant, il n'était plus un nouveau venu.

LE COMMERCE PENDANT LA GUERRE

Tout ce que nous venons de dire n'est un mystère pour personne. Mais où le rôle de Martinage commence à devenir plus difficile à préciser, c'est quand vient l'occupation.

Nous répétons ici ce qui nous a été officiellement déclaré :

LA VIANDE, LE SUCRE, LE CHARBON

Martinage a fait d'abord le commerce de la viande, puis celui du sucre et ensuite du charbon. Rares sont ceux de nos concitoyens qui n'ont pas, indirectement, acheté des vivres qui arrivaient ici par son entremise. Et certains le défendent de ce chef, rappelant l'état de demi-famine dans lequel se trouvaient les occupés.

Mais il n'en reste pas moins que, pour se procurer ces denrées, Martinage a dû, forcément, faire commerce avec l'ennemi. C'est par l'intermédiaire du trop fameux Kessler, lieutenant adjoint au commandant Hoffmann, chef de la « Kommandantur » de Roubaix, que Martinage aurait traité ces achats. Il est intéressant de noter que Kessler avait, avant la guerre, habité Lille, où il était employé comme chimiste. Martinage aurait été mis en rapport avec l'officier allemand par un tiers, très lié avec ce dernier.

Certains disent donc que Martinage, en agissant ainsi, rendit service à la population, et faisait même tort à l'Allemagne, en ce sens qu'il l'appauvrissait d'autant de denrées qu'il vendait aux Français. Mais à cela, on reprochera à Martinage de n'avoir pu se livrer à ces achats que moyennant versements [illegible]

LE COMMERCE DES TISSUS ET [illegible] DES COMPLICITÉS

Mais la principale inculpation qui pèserait sur lui serait d'avoir sciemment vendu aux Allemands, en grandes quantités, des laines, cotons et tissus, tirant des bénéfices considérables de ce trafic. C'est ici que se pose la grave question des complicités, car, si Martinage s'est livré à ce trafic criminel, il a fallu qu'il fût alimenté.

Ceux qui lui ont fourni matières et marchandises savaient-ils à quoi et à qui elles étaient destinées. Ont-ils même eu des doutes sur la conduite de Martinage ?

Car il ne faut toujours pas oublier que ce dernier jouissait d'une certaine réputation de patriotisme, expliqué comme nous l'avons dit plus haut.

Ceci, pour ne pas laisser s'accréditer l'idée que beaucoup de nos concitoyens auraient été les complices conscients d'actes de commerce avec l'ennemi.

Au début de son commerce de tissus, plusieurs industriels traitèrent, en effet, avec Martinage, parce qu'ils avaient la conviction que les tissus étaient destinés à des Comités de secours ou à être vendus à la population belge.

Mais, bientôt, la plupart conçurent des doutes. En effet, c'est en présence d'un Boche qu'il fut pris livraison de certaine de ces achats et l'on sut qu'ils étaient groupés à la « Lainière », près du canal, où l'autorité allemande emmagasinait les réquisitions. Puis, on se demanda comment on aurait pu, sans l'aveu des Boches, transporter en Belgique de fortes quantités de marchandises.

La plupart des industriels s'abstinrent donc désormais et firent l'impossible pour soustraire à l'ennemi les moindres quantités.

Cependant, quelques-uns auraient continué, sans se préoccuper des conséquences. Ce seraient là les complicités que le lieutenant le Genils, magistrat instructeur, aurait, le cas échéant, à rechercher.

Nous savons que ce magistrat, dont l'intégrité est reconnue de tous, est décidé à faire son devoir sans acception de personne. Pour le moment, il attend le prochain transfert à Lille de Martinage afin d'achever l'instruction et s'il y a lieu, de le confronter avec ses prétendus complices.

On a prêté à l'homme d'affaires différents propos peu bienveillants pour nos concitoyens. Mais tout cela ne compte pas beaucoup pour la justice qui doit s'entourer d'autres garanties pour procéder à ses instructions.

PREMIÈRE ESCARMOUCHE A LA LIBÉRATION

Ce n'est pas la première fois que Martinage est inquiété à raison de sa conduite pendant l'occupation.

A la libération, en même temps que quelques dizaines d'autres personnes, il fut convoqué devant le Service britannique de contre-espionnage qui avait recueilli sur son compte les rapports de nombreux rapatriés. Bientôt, il fut laissé libre et l'on ne sût ni comment ni pourquoi.

Il apparaît cette fois que l'affaire suivra son cours normal.

Ajoutons que Martinage avait quitté Roubaix pour établir à Paris, rue du Rocher, n° 16, un cabinet d'achat d'usines.

On a lu hier, dans le « Journal de Roubaix », ce que disait Mme Martinage pour défendre son mari qui se laverait rapidement d'après elle, des accusations contre lui portées, et attribuées à des vengeances. Par le fait de ses libéralités, Martinage se serait trouvé, à l'armistice, sans fortune et n'aurait depuis reconstitué celle-ci qu'en traitant des affaires considérables qui lui auraient rapporté des bénéfices proportionnels.

UNE AUTRE AFFAIRE EN PERSPECTIVE

La justice militaire instruirait en ce moment une autre affaire dans laquelle serait compromise un négociant de Roubaix, soupçonné d'avoir entretenu avec les Allemands des intelligences coupables, notamment en passant avec eux un contrat commercial. Nous y reviendrons s'il y a lieu lorsqu'une décision sera prise.

LE RECOUVREMENT DES Créances françaises en Allemagne

Le délai de production des créances. — Une dette de 600 millions

Paris, 29 janvier. — A propos de la question du recouvrement des créances françaises en Allemagne, on précise que selon le projet de loi, le gouvernement français n'est responsable des paiements des créances que dans la limite où les sommes dues par l'Office allemand, auront été transférées, en d'autrees termes, la création de l'Office de compensations n'engagera pas le Trésor.

Et maintenant dans quelles mesures et dans quel délai les créanciers français peuvent-ils espérer être remboursés?

D'après le traité de paix, les créanciers auraient 6 mois pour produire leurs créances, à dater du jour de la création de l'Office. C'est à ce moment seulement qu'on connaîtra exactement le montant des créances françaises en Allemagne, et, dès à présent, on peut affirmer que les chiffres de ces créances d'avant-guerre ne dépasseront pas 600 millions.

En revanche, le produit des biens allemands en France a été estimé par le précédent ministre de la Justice, à environ un milliard.

Quant au délai, il faut remarquer que la procédure de liquidation des biens allemands, établie par la loi du 7 octobre dernier, en voulant donner toute garantie aux tiers et assurer les contrôles de liquidation, impose une certaine lenteur.

Toutefois, dès à présent, nous pouvons dire que des sommes importantes ont déjà été versées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

AU CONSEIL DE GUERRE DE GRENOBLE

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE

L'INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

Grenoble, 29 janvier. — L'interrogatoire de l'adjudant Janvier a été repris devant le conseil de guerre de Grenoble. L'accusé a opposé des dénégations formelles à toutes les charges relevées contre lui; il a soutenu que c'est un autre adjudant qui a pris son nom pour commettre les crimes qui lui sont reprochés.

On entend ensuite Geyer, qui explique que si les Allemands avaient de l'amitié pour lui c'est qu'on le croyait de nationalité allemande et qu'en réalité il est d'origine alsacienne.

L'inculpé Barant nie l'inculpation relevée contre lui d'avoir livré à l'ennemi le plan d'un appareil de tir contre avions.

Cal a collaboré à la « Gazette des Ardennes ». Une note d'un officier allemand dit de lui « qu'il a rendu des services éminents ».

Quant au dernier inculpé, Dupuis, il s'est présenté au consulat de France à Genève comme évadé d'Allemagne, mais à Annemasse on trouva sur lui douze fausses permissions pour le Creusot, Marseille, Mourmelon, etc. Dupuis avoue être venu en France chargé de mission; il a encore neuf condamnations à purger et est sorti lundi dernier de l'asile d'aliénés de Saint-Rambert pour assister au procès.

Aujourd'hui commencera le défilé des témoins.

Les Elections municipales contestées devant le Conseil de Préfecture

ANNULATION DES ELECTIONS DE NOMAIN

Par un arrêté pris le jeudi 29 janvier, le Conseil de Préfecture de Lille a annulé l'élection municipale du premier tour pour Nomain, relativement aux faits probants qui avaient été exposés le mardi précédent.

L'un des conseillers indûment élus était M. Guiselin, ancien député.

LES CONTESTATIONS DE LILLE ROUBAIX ET CROIX

Le vendredi 6 février prochain viendront, en Conseil de Préfecture, l'examen des contestations relatives aux élections municipales des villes de Lille, Roubaix et Croix.

Exonérations douanières

Aux termes d'une ordonnance promulguée le 27 novembre 1919, sont également suspendus jusqu'au 30 novembre 1920, les droits applicables aux articles suivants importés dans l'empire du Japon :

Fils de coton; tissus de coton dénommés ci-après, qu'ils soient blanchis ou non : a) Velours, peluche et autres tissus pelucheux, à poils ras ou autres; b) Tissus contenant les fils de chenille; c) Flanelles et autres tissus molletonnés; d) Crêpes; e) Gazes; f) Tissus avec dentelles intercalées pendant le tissage; g) Tissus unis, non dénommés ailleurs; h) Tissus à dessins ou brochés; i) Tous autres tissus de coton.

LE CRIME DE MOUCHIN

Mort du meurtrier à l'hôpital de la Charité, à Lille

On se souvient du crime de Mouchin, commune du canton de Cysoing. Un vieillard neurasthénique tua sa femme à coups de marteau.

Ce meurtrier, Charles Soolège, retraité des contributions indirectes, âgé de 6? ans, commit ce crime le dimanche 4 janvier dernier.

Arrêté, il avait été conduit à la maison d'arrêt de Lille pour subir l'instruction de M. D[illegible].

Il souffrait d'une occlusion d'intestin, et le 27 janvier, entrait à l'Hôpital de la Charité, à Lille.

Il y a succombé, des suites d'un cas d'obstruction intestinale, le mercredi 28, à 18 heures.

L'action de la justice est donc éteinte du fait de ce décès.

Les ventes publiques de laines

A TOURCOING

Les ventes publiques de Tourcoing ont ouvert, hier, la série de leurs enchères, par la vente des blousses.

La moitié des lots exposés a trouvé preneurs aux prix fermes de la dernière vente pour les beaux Lister.

Les beaux Schlumberger de fabrique ont été peu demandés et la plupart des lots retirés, vis-à-vis des prétentions élevées du détenteur.

Les blousses communes se sont presque toutes vendues, mais à des prix plutôt en faveur des acheteurs.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, VENDREDI 30 JANVIER :

Aujourd'hui, sainte Martine; demain, saint Pierre Nolasque.

30e jour de l'année.

Soleil : Lever à 7 h. 26; coucher, 16 h. 42.

Lune : Premier quartier du 28.

Ecole nationale des Arts industriels : Bibliothèques ouvertes de 8 à 12 h. et de 14 à 20 h.

A 20 h., conférence avec projections par M. le chanoine Delsaux, salle rue Lesueur.

LE TRAMWAY F A REPRIS SA CIRCULATION

Ainsi que nous l'avons annoncé, le tramway F a repris sa circulation jeudi matin.

Quatre voitures motrices assurent le trafic sur la ligne de Roubaix au Pont du Lion-d'Or et vice-versa. Un transbordement s'opère au Pont du Lion-d'Or, d'où une cinquième voiture amène les voyageurs à Lille.

Les départs ont eu lieu tous les vingt minutes, à la Place de Roubaix.

Si le service actuel donne satisfaction, la mise en marche de navettes entre les Places de Croix et Roubaix sera envisagée.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles Vente Libre de : Eau de Javel et Brosses; Beurre demi-sel, 14 fr. 50 le kil.; Margarine, 7 fr. le kil.; cacao Rona, en boîte, 1 fr. 50 et 3 fr.; Crème de chocolat, en boîte de 1 kil., 6 fr.; Fromage Hollande et Chester, le kil. 9 fr. le kil.; Beurre de Normandie, 16 fr. le kil.

VIN ROUGE (le litre 1.60) 1 litre par personne

Vendredi 30, de 8 à 11 h., 10e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 9e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE, 0.35 le kilo (3 kil. par pers.)

Vendredi 30, de 8 à 11 h., 12e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 13e jaunes et vertes.

L'INSCRIPTION POUR LE CHARBON

8e secteur, jeudi 29, de 8 à 11 h.; 4e secteur, de 14 à 17 h.

Une personne, 100 kil. pour 14 fr. 50; 2, 3 et 4 personnes, 150 kil. pour 21 fr. 75; 5 personnes et plus, 200 kil., pour 29 fr.

L'INSCRIPTION POUR LE COKE

150 kilos pour 24 fr. aux familles n'ayant pas de réchaud; 100 kilos pour 16 fr. aux autres familles.

5e secteur, vendredi 30, de 8 à 11 h.; 6e secteur, de 14 à 17 h.

7e secteur, samedi 31, de 8 à 11 h.; 8e secteur, de 14 à 17 h.

VENTE DE CHAUSSURES NATIONALES ET AMERICAINES

18, rue des Fabricants

Vendredi 30 janvier, 8e secteur, cartes vertes.

Samedi 31 janvier, Retardataires.

Le magasin de vente est ouvert tous les jours, le matin de 8 à 11 h., et le soir, de 2 à 5 h.

Se munir de sa carte de denrées.

LA DISTRIBUTION DU CHARBON pour le 13e secteur commencera aujourd'hui vendredi.

* *

Pendant la quinzaine du 2 au 15 février 1920, il sera accordé par personne : Riz, 0.75; café, 2.10; sucre, 1.60; savon de ménage, 1.75; farine lactée, 3 fr.; chicorée, 0.65; lait non sucré grande boîte, 1.60; cacao, 0.50; tapioca, 0.50; margarine 250 gr., 1.75; saumon, 2.25; savonnettes bain Soap, le pain 1.35; savon de Marseille, 72 0/0, 2.10; sel fin de cuisine, 500 gr., 0.20.

Le savon de ménage, le savon de toilette, le saumon, le savon de Marseille, se paieront aux caisses spéciales de ces denrées.

A l'annexe des halles : gratuit aux nécessiteux sur la présentation des tickets blancs (16e quinzaine), remis par le bureau de secours : 4 francs de marchandises désignées ci-dessous à chaque membre de la famille touchant des secours : margarine, savon, tapioca.

Les tickets jaunes, 17e quinzaine, sont à conserver soigneusement pour la quinzaine suivante.

Nota. — Les marchandises délivrées gratuitement aux nécessiteux ne leur seront servies que le jour de leur ravitaillement.

Pour les enfants et les malades, lait Nestlé, 1 boîte, 2 fr. 25. Cette boîte sera donnée en plus de celle distribuée au public.

Pour les enfants ayant leur carte : phosphatine, 2 paquets 1 fr. 90; tapioca 1 paquet, 0.65.

Pour les malades régimes 2 et 3 : tapioca, 1 paquet, 0.65; phosphatine, 1 paquet, 0.95.

Les malades doivent prendre toutes les denrées attribuées à leur régime ou leur carte sera supprimée.

MÉDAILLE D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES. — Nous avons annoncé hier que la médaille d'argent des épidémies était accordée à M. le docteur Jean Faidherbe. Il fallait lire médaille de vermeil.

C'est, en effet, celle-ci, la rosette, qui a été attribuée à notre concitoyen, déjà titulaire de la médaille d'argent depuis deux ans et demi.

Nous félicitons vivement le Dr Jean Faidherbe.

L'UTILITÉ DU CHÈQUE POSTAL. — Commerçants, industriels, cultivateurs, prêtres, docteurs, avocats, pharmaciens, notaires, rentiers, tous ont intérêt à avoir leur compte aux Chèques Postaux.

Ecrivez au Directeur des Postes, à Lille.

UNE CONFÉRENCE DE Me CHATTELEYN, AU SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES ROUBAISIENS. — Une réunion générale des adhérents du Syndicat des propriétaires, de Roubaix, Wattrelos, Croix et Lannoy, aura lieu le mardi 3 février, à 14 h. ½, au « Café Français », 34, Grand'Rue.

Une conférence sera donnée par Me Chatteleyn sur les questions portées à l'ordre du jour. Un bureau sera installé à l'entrée de la salle pour recueillir les nouvelles adhésions.

LA RÉFECTION des TROTTOIRS DES PONTS DES RUES DES ARTS ET DE MOUVAUX. — Depuis quelque temps déjà, les travaux des ponts des rues des Arts et de Mouvaux sont terminés; les habitants de ces quartiers se demandent quand aura lieu la réfection des trottoirs de ces deux grandes voies.

Nous croyons qu'il aura suffi de poser la question pour que des mesures soient prises afin de donner satisfaction à la population qui emprunte ces artères.

Avant de commencer ces travaux, ne pourrait-on installer un réverbère sous chaque pont, afin que l'accès en soit plus facile.

LA SITUATION DES EMPLOYÉS. — Le Syndicat des Employés de Roubaix-Tourcoing nous prie d'insérer la communication suivante :

Dans l'entrevue du 27 novembre dernier entre les délégués de la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix et les délégués des Syndicats d'Employés de Roubaix-Tourcoing, un accord est intervenu, fixant de nouvelles bases pour le salaire des employés de l'industrie textile et du négoce.

Le « Journal de Roubaix » du 7 décembre a publié les nouveaux salaires à appliquer.

Le Syndicat des Employés de Roubaix-Tourcoing est heureux de constater que beaucoup d'industriels ont appliqué le nouveau barème d'appointements le 31 décembre, et il fait un pressant appel à tous les patrons de Roubaix-Tourcoing pour que le 31 janvier les appointements de leurs employés soient payés sur les bases de l'accord intervenu.

UN ENFANT ENLEVÉ EN AUTO, A BRUXELLES. — Jeudi, 20 heures. — Un télégramme envoyé par les autorités belges, est parvenu aux différents postes de douanes, leur recommandant d'exercer une surveillance particulière. Un enfant aurait été enlevé en auto. Montée par deux hommes, la voiture a pris la direction de la frontière française aussitôt le rapt.

LA Gde MAISON DE BLANC DE PARIS, 6, Boulevard des Capucines, expose à l'Hôtel de l'Europe à Lille, du 29 au 31 inclus, sa collection de Lingerie, Trousseau, Linge de maison, Robes, Déshabillés, etc., et prie sa clientèle de bien vouloir venir la visiter; elle fera aussi une exposition à Roubaix, au Grand Hôtel, du 2 février au 5 février inclus. 43438d

LES MARIAGES DE SAMEDI. — M. Henri Thérin, adjoint au maire, procédera à quarante-trois unions samedi, à partir de 10 heures jusqu'à 11 heures 1/2.

TRANSPORTS TOUS PAYS. Camions 5 tonnes. — Chauffeur mécanicien expérimenté. — Maison Gréaillon, 88, rue de Lille, Roubaix. 43423

LA RENAISSANCE INDUSTRIELLE. — La Société anonyme de Levures et Alcools de Grains, 101, quai de Wattrelos, à Roubaix, a remis son usine en activité le 29 janvier.

HALLE FLIPO. Beurre 14, extra 15.50. Pain d'épices 3.50 le kilo. Chester extra, Hollande, Gruyère de 9.50 à 12.00 le kgr. Figues de 1.50 à 3.00 le kgr. Vin rouge 2.00, blanc 2.95. Raisins Malaga 4.00. 43482d

AU SAUT DU LIT. — M. le docteur Dispa a fait admettre à l'Hôpital, jeudi, dans la journée, un fileur, M. Gustave Laert, âgé de 64 ans, demeurant rue Charlemagne, 63, qui s'était fracturé plusieurs côtes en tombant de son lit.

LE SACL est supérieur à la meilleure lessive, le paquet 0.45. 452

UN CALENDRIER EST DONNÉ GRATIS avec chaque kilog de Chicorée Pasteur. 534-2

CROIX

LE PAIEMENT des secours de foyer, spécial et de réfugiés aura lieu le samedi 31, rue Jean-Jaurès, 60, de 8 h. 30 à 9 h. : 1.064 à 1.204; de 9 h. à 10 h., 1.002 à 2.059.

CONTRAVENTION, pour abandon de véhicule sur la voie publique, a été dressée par le garde Rogé, à charge de M. Vanoverbecke Victor, demeurant boulevard Zola, 167.

WASQUEHAL

Une femme grièvement brûlée dans son lit, rue Kléber

ELLE MEURT A L'HOPITAL DE LA FRATERNITE, A ROUBAIX

Un tragique accident a mis en émoi les habitants du quartier de la rue Kléber, au cours de la nuit de mercredi à jeudi.

Vers minuit, plusieurs voisins de l'habitation de Mme veuve Basset, née Léocadie Derasse, âgée de 60 ans, sentirent une odeur de laine brûlée. Ils se levèrent et aperçurent une épaisse fumée qui se dégageait de la maison d Mme veuve Basset, demeurant au numéro 16.

Plusieurs personnes pénétrèrent alors dans le logis de Mme veuve Basset et entrèrent dans sa chambre.

Un horrible spectacle les y attendait. Mme veuve Basset se tordait, en proie à la souffrance, sur son lit en flammes.

On dégagea aussitôt la malheureuse femme et on s'empressa d'éteindre le commencement d'incendie qui s'était déclaré dans la chambre.

Le docteur Butin, appelé, constata de multiples brûlures, du premier au 3e degré, sur les jambes, et sur presque tout le corps de Mme veuve Basset.

Devant son état grave, il ordonna son transfert immédiat à l'hôpital de la Fraternité, à Roubaix.

Le garde Dupont, prévenu, conduisit Mme veuve Basset à l'hôpital, à l'aide de la voiture d'un boulanger, M. Duprez, rue Sadi-Carnot.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, la victime de cet accident succomba aux suites de ses blessures, jeudi, vers 10 heures.

M. Fossat, commissaire de police de Croix-Wasquehal, a ouvert une enquête sur la cause de cet accident mortel.

Il paraît établi que Mme veuve Basset comptait son argent, dans son lit, à la lueur d'une bougie. Pour un motif encore inconnu, la bougie aura communiqué le feu à ses vêtements, puis au lit.

Mme veuve Basset avait un fils, M. Louis Desmet, demeurant rue de Marcq, 267.

LA CONSULTATION DE NOURRISSONS pour le mois de février, pour la section du Centre aura lieu le jeudi 5 février, à 15 heures, à la Maternité municipale, place Lebeau.

WATTRELOS

L'ECLAIRAGE. — D'accord avec la Municipalité, la maison Desclée va procéder à l'installation d'appareils d'éclairage.

Les grandes artères en seront d'abord munies et on espère que pour la fin février les rues principales seront éclairées comme avant la guerre.

Une équipe d'ouvriers restera en permanence pour continuer ensuite ces travaux dans les autres rues, ce qui permet d'espérer que pour l'hiver prochain la ville sera normalement éclairée.

UNE MORT SUBITE, AU CRETINIER. — Jeudi matin, M[illegible], [illegible]euse, s'était, comme de coutume, rendue à son travail à l'usine Dhalluin-Lepers, au Crétinier.

Dans le courant de la matinée, elle se sentit soudain indisposée et quelques instants après, s'affaissa. Des soins lui furent aussitôt donnés, mais en vain. Un docteur appelé en toute hâte ne put que constater le décès. Le corps de Mme Delattre a été transporté à son domicile, rue des Haies-Vertes.

COMMERCE ILLICITE. — La police locale a dressé procès-verbal à M. Oscar Werbrouck, marchand de charbon, 120, rue du Crétinier, qui livrait du combustible au prix de 33 francs les 100 kilogs.

AVIS AUX CHOMEURS. — La Mairie nous communique : « Les bénéficiaires du secours temporaire aux familles nécessiteuses sont invités à faire une nouvelle demande (la date en sera publiée par affiches).

» Les demandes des personnes ci-après ne sont plus reçues : fonctionnaires, agents et ouvriers relevant des Administrations publiques et des chemins de fer. Professions libérales. Commerçants et artisans ayant repris l'exercice de leur commerce. Cultivateurs possédant un cheval ou deux vaches. Domestiques attachés à la personne. Propriétaires et rentiers. Enfants mineurs vivant seuls en dehors de leur famille. Personnes venant de leur propre volonté élire domicile dans les communes libérées.

» Les personnes désignées sont invitées à remettre leur numéro de chômage au Bureau de secours, 47, rue Jean-Jaurès. »

MORDU PAR UN CHIEN. — Dans la soirée de mercredi, un ouvrier brossier, M. Henri Ladoé, 18 ans, domicilié rue Saint-Vincent de Paul, 21, regagnait son domicile par la rue de Tourcoing. Arrivé devant la demeure de M. Théophile Debacker, boucher, le chien de ce dernier s'élança sur lui.

Cruellement mordu à la cuisse gauche, M. Ladoé fut sur le champ visité par un docteur, et soigné.

Le chien de M. Debacker sera examiné par un vétérinaire désigné à cet effet. La police a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

VENTE LIBRE de beurre et de fromage, samedi 31, de 14 à 17 h.: beurre de Normandie, 14 fr. le kil.; fromage de Hollande, 12 fr. le kil. Détail à partir de 125 gr.

Tous les jours de la semaine, dans l'après-midi, vente libre de chaussures américaines.

RAVITAILLEMENT. — Samedi 31, numéros 3.001 à 3.600.

LANNOY

UN VOITURIER BLESSÉ. — Un domestique au service de M. Louis Spriet, de Lys, Ferdinand François, 50 ans, qui conduit une voiture, a eu la poitrine comprimée entre sa voiture et un autre véhicule, rue des Remparts. Le blessé, qui a reçu les soins de M. le docteur Parmentier, devra observer un repos de vingt jours.

TOUFFLERS

VENTE DE SUCRE SAISI, AU BUREAU DES DOUANES. — Lundi 2 février, vente de 505 kilos de sucre raffiné.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1919. — Naissances, 30; mariages, 42; décès, 57, dont 32 aux armées.

La population, au 31 décembre, était de 1.850 habitants.

HEM

LA REUNION GENERALE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS SAINT-ARNOUD aura lieu dimanche 1er février, à 17 h. 30. Le rapport des Commissions médicale et pharmaceutique exige la présence de tous pour la discussion et le vote d'une décision définitive. A 17 heures, réunion de toutes les Commissions.

LEERS

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES. — Par arrêté préfectoral du 20 janvier 1920, M. Joseph Cattez est nommé membre de la Commission chargée de procéder à la revision de la liste électorale.

LA MEDAILLE DE LA VICTOIRE. — Des formules à remplir en vue de l'attribution de la médaille de la Victoire sont déposées à la Mairie, à la disposition des poilus.

RETRAITES OUVRIÈRES. — Les certificats de vie peuvent être retirés par les intéressés, à la Mairie, lundi prochain.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, VENDREDI 30 JANVIER :

Service des dommages de guerre : Réception des dossiers à la Mairie : de 8 h. 30 à midi, numéros 16.801 à 16.850; de 2 à 6 h., numéros 16.851 à 16.900.

Secours de chômage : Paiement salle des fêtes Hospice, rue d'Havré : Matin, de 8 h. 30 à 11 heures 30, numéros 4.801 à 7.200; soir, de 2 à 5 h., numéros 7.201 à 9.600.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public : Matin, de 10 h. à midi; soir, de 2 à 4 h.

Un ex-officier allemand accusé de nombreux vols sous l'occupation, à Tourcoing

On amenait récemment à la Citadelle de Lille, de Ludwigshafen (Allemagne occupée), un ex-officier allemand, nommé Sittenger, qui séjourna pendant deux ans et demi, à Tourcoing, et qui était accusé de vols multiples.

Sittenger reconnaît avoir expédié chez lui, pendant la guerre, de nombreux colis, mais déclare que ceux qu'il envoya avaient été achetés et non volés.

L'inculpé a été conduit à Tourcoing et confronté avec plusieurs personnes, en présence du capitaine Cassé, rapporteur, et de Me Henrotte, son défenseur.

Les renseignements recueillis ont établi qu'en effet, Sittenger n'avait pas volé, mais acheté les différentes choses qu'il envoya dans son pays.

Il est très probable qu'un non-lieu interviendra en sa faveur.

Au Cercle des Officiers

Demain, samedi, à 20 h. 30 (heure militaire), une assemblée générale de tous les officiers de complément de Tourcoing aura lieu au siège du Cercle, « Café Gambrinus », 27, Grand'Place. La réunion a pour but de prendre des dispositions concernant diverses communications importantes.

Tous les membres du Cercle sont instamment priés de s'y trouver.

Le Conseil d'administration insiste tout particulièrement près des officiers qui n'ont pas encore répondu à son appel, ou qui n'ont pu être touchés, par oubli, de s'y rendre et de bien vouloir s'affilier au Cercle par camaraderie et solidarité patriotiques.

Envoyer d'urgence les adhésions au capitaine Guérin[illegible], président du Cercle des Officiers, « Café Gambrinus », 27, Grand'Place.

LE TARIF DE LA VIANDE

Par arrêté de M. le maire de Tourcoing, applicable ce jour, le tarif de la viande a été modifié comme suit :

Bœuf frigorifié. — 1re catégorie : Filet [illegible] [illegible]; Carré, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]; 2e catégorie. Mince [illegible], [illegible] poitrine, jarrets, collet, 2.40.

La quantité de [illegible] à attribuer par les bouchers [illegible] maximum de 250 gr. au kilo pour les 1re, 2e et 3e catégories de bœuf [illegible].

Mouton frigorifié. — 1re catégorie : Gigot, [illegible] [illegible]; [illegible] 4.40. 3e catégorie : [illegible] 3.10; gras, 3.10; rognons, 1.10 la [illegible].

AU RAVITAILLEMENT

UNE VENTE DE VIN ROUGE. — [illegible]

[illegible] numéros impairs, de 5 à 6 h.

L'INSCRIPTION DU CHARBON. — Mairie de Tourcoing, salle des fêtes. — Le samedi 31 janvier, [illegible] cartes grises, de 8 h. ½ à 11 h. ½; cartes roses, de 2 h. à 4 h. ½. 1 et 2 personnes, 100 kilos pour 11 fr. 50; 3, 4 et 5 personnes, 150 kil. pour 17 fr. 25; 6 personnes et plus, 200 kilos pour 23 fr. Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions.

L'INCENDIE DE LA RUE DE LA GARE. — Nous avons donné, hier, une relation circonstanciée de l'incendie qui s'est déclaré, mercredi, dans la soirée, dans l'immeuble de M. Jourdain-Desfontaine, rue de la Gare. M. Galan, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête sur ce sinistre, afin d'en rechercher la cause. Disons de suite qu'il n'y a pas eu malveillance; si l'on tient compte des explications fournies par le concierge, M. Moïse Lemaire, celui-ci avait allumé, mercredi, un feu de bois dans la cheminée, où la suie s'embrasa, projetant des étincelles sur la toiture.

NOS BRAVES. — M. André Bouilliez, lieutenant au 148e d'infanterie, fils de M. Bouilliez, directeur de l'école de garçons du Flocon, vient de recevoir du gouvernement de Serbie, la Croix de l'Aigle Blanc. M. le lieutenant Bouilliez a fait partie pendant trois ans de l'armée d'Orient. Il était déjà titulaire de la Croix de Guerre. Nous lui présentons nos sincères félicitations.

MARCQ-EN-BARŒUL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira, en séance ordinaire, le dimanche 1er février, à 10 heures.

Ordre du jour : 1. Ouverture de divers crédits pour janvier et février; emprunt. — 2. Approbation des cahiers des charges pour servir à l'adjudication de l'épouage dans les trois sections. — 3. Avis sur demandes de sursis d'incorporation (classe 1920). — 4. Questions diverses. — 5. Edifices et travaux communaux (dommages de guerre. Demande d'avance). — 6. Modification au tarif des concessions au cimetière. — 7. Nomination de délégués pour la revision des listes électorales. — En comité secret : Questions d'assistance.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le percepteur nous prie d'insérer : « Le paiement des allocations militaires pour le mois de janvier 1920 aura lieu le mercredi 4 février, de 8 h. à midi. Prière d'apporter l'appoint, soit 2 fr. 50. »

LILLE

LE GÉNÉRAL PENET. — Le général de division Penet qui devient chef du cabinet militaire du ministre de la guerre, est originaire de Lille. Agé de cinquante-trois ans, le général Penet était chef de bataillon à la mobilisation. Ses états de services pendant la guerre sont particulièrement brillants : il ne compte pas moins de six citations à l'ordre de l'armée. Il a servi dans les états-majors et dans la troupe : général de brigade en 1917 et divisionnaire un an plus tard, il a commandé, lors de l'offensive décisive de juillet-novembre 1918, le 30e corps, avec lequel il a enlevé des prisonniers par dizaines de mille et des canons et mitrailleuses par milliers. En dernier lieu le général Penet commandait la 11e division de Nancy.

FAUSSE DECLARATION DE DOMMAGES DE GUERRE. — Mme Loquet, gérante d'une maison d'alimentation, chemin des Haller, 305, avait, lors de son rapatriement en France libre, vendu son mobilier.

Or, elle porta la perte de son mobilier sur sa demande de dommages de guerre. Une enquête ayant été faite par la suite, et cette déclaration ayant été reconnue erronée, Mme Loquet s'est vu dresser procès-verbal pour escroquerie.

DES REPRIS DE JUSTICE AURAIENT VOTE AUX ELECTIONS MUNICIPALES. — Il résulte d'une enquête faite au sujet des dernières élections municipales que 115 repris de justice ont participé au vote.

Le Grand Hebdomadaire Illustré de la Région du Nord

Le prochain numéro du « Grand Hebdomadaire Illustré », à l'occasion du voyage du Président de la République en Belgique, publie quelques photographies inédites et remarquables sur la ville d'Ypres, avant et après les destructions allemandes.

A signaler également : le groupe du nouveau ministère, le départ de M. Clemenceau, les funérailles des victimes de la fosse de Rœux, les hommes et les modes d'actualité, ainsi qu'une superbe photographie du Blanc-Nez, prise de la mer, du Blanc-Nez, où vient d'être posée la première pierre du monument aux marins qui ont défendu le détroit.

Demander le « Grand Hebdomadaire Illustré » à tous les vendeurs de journaux. Le numéro 0 fr. 20.

CARNET DU JOUR

MARIAGES

— Mercredi 28 janvier, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église de Charmes (Vosges), le mariage de M. [illegible] Lepoutre, licencié en droit, lieutenant [illegible] au 55e et substitut auprès du 3e Conseil de guerre à Paris, croix de guerre, quatre citations, fils de M. et Mme Louis Lepoutre, de Wervicq, neveu de M. le docteur Lepoutre, de Roubaix, cousin de M. le docteur Lepoutre, professeur à la Faculté libre de médecine de Lille, avec Mlle Marie-Louise Maguin, fille de M. et Mme Maguin, de Charmes, et sœur de M. Maurice Maguin, avoué à Paris.

Le consentement mutuel et sacramentel a été reçu par M. l'abbé Leclercq, curé de Saint-Pierre, à Lille, qui a prononcé à cette occasion un magnifique discours sur le « devoir patriotique » dont les jeunes époux et leurs familles si chrétiennes ont donné les plus beaux exemples.

— C'est devant une assistance nombreuse qu'a été célébré, jeudi, à [illegible], en l'église du [illegible], le mariage de M. Arthur Sternet, [illegible] croix de guerre, fils de M. et Mme Sternet-Vandegutte, [illegible] avec Mlle Marguerite Wattrelos, fille de M. [illegible] Wattrelos, [illegible] de 1re classe, et de Mme Wattrelos, née Lobel.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Elie Fossette, cultivateur à Saint-Tricat (Pas-de-Calais), son parrain de guerre; pour la mariée : M. Auguste Wattrelos, rentier, son grand-oncle.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Cochez, curé de la paroisse. M. l'abbé Musy, directeur du pensionnat Saint-Louis, cousin de la mariée, a [illegible] aux jeunes époux et leur a adressé une allocution.

Pendant la cérémonie religieuse, M. Henri Catteau, [illegible] contre[illegible] de la paroisse Saint-Martin, a chanté avec âme l'« Ave Maria » de Gounod, l'« O Salutaris » de Rousseau, et l'« Hosanna » de Granier. M. Lecoutre, professeur de violoncelle, a exécuté avec talent « le Cygne », de Saint-Saëns, et un « Nocturne », de Golterman.

L'orgue était tenu par M. Duhamel qui a exécuté à la perfection divers morceaux de circonstance.

UN FAIT CERTAIN

c'est que [illegible] une personne [illegible] Wood Milne. Grâce à sa qualité il est [illegible] économique. Hommes, [illegible]; dames, 1 fr. 2? la paire. Exigez sur chaque talon le nom Wood Milne spécial. Gros : TIBERGHIEN, 8, place Notre-Dame, Roubaix. 2350

NORD

NOTAIRES. — Sont nommés notaires : à Bavay, M. [illegible], en remplacement de M. Dalle; à Lille, M. Peene, en remplacement de M. Leclercq.

JUGES DE PAIX. — Sont maintenus temporairement en fonctions pour 1920 les juges de paix atteints par la limite d'âge : M. Lourdault, à Marcoing; M. [illegible], à Lannoy.

CHEMIN DE FER DU NORD. — Voici les [illegible] apportées au service des trains [illegible] et embranchements, à partir du [illegible] février :

Tourcoing, Lille [illegible] Paris. — Le train express [illegible] de départ, reporté de Lille à Tourcoing, de [illegible] à 7 h. 46, en remplacement du train 506 qui sera supprimé entre Tourcoing et Lille.

125.000 FRANCS D'AMENDE ET SIX MOIS DE PRISON. — Le Tribunal correctionnel de Valenciennes a condamné à six mois de prison et 125.000 francs d'amende, le chauffeur Jonathas Lancelre qui avait tenté d'introduire en France 2.500 kilogs de tabac avec une auto de l'armée britannique.

L'auto a été confisquée.

LA COMMERCIALE DE FRANCE

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de cette Compagnie suivie d'une Assemblée Extraordinaire, s'est tenue le 24 courant au Siège Central à Paris. Les résolutions suivantes notamment ont été prises à l'unanimité. — 1° Approbation du bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1918 faisant ressortir les résultats satisfaisants ci-après : Primes 2.268.035,74; Sinistres 692.964,21; Commissions 477.336,12; Frais Généraux 369.178,75; Réserves diverses 535.656,13. (Le solde en excédent de 273.706,39 frs a été reporté à des réserves exceptionnelles nécessitées par la guerre et l'invasion). — 2° Quitus aux Administrateurs et Administrateurs Judiciaires. — 3° Réélection en entier du Conseil d'Administration. — 4° Transfert du Siège social à Paris, 41, rue Lafayette. — 5° Modification du titre ancien en celui de « La Commerciale de France ». — 6° Augmentation du capital social de deux millions à dix millions de francs par l'émission de quatre-vingt mille actions nouvelles de cent francs chacune, libérées d'un quart et frappées d'une prime de dix francs, payable à la souscription. — Le délai de préférence pendant lequel les actionnaires anciens auront le droit de souscrire aux actions nouvelles et proportionnellement, selon les statuts, expirera le 15 février 1920. — Les souscriptions seront reçues à la BANQUE R. MANCIN, 9, rue de la Gare, Roubaix. 43438d

PAS-DE-CALAIS

LE TAMPONNEMENT DE BLENDECQUES. — Mort du mécanicien. — Le mécanicien Massein est mort à l'hôpital de Saint-Louis des suites de ses blessures occasionnées par l'explosion de la chaudière.

L'état du chauffeur Descamps est désespéré. On craint qu'il ne passe pas la nuit.

BELGIQUE

COMINES

LE ROI ALBERT A COMINES

Mercredi 26 janvier, à 10 heures, le train royal, transportant le Roi Albert et sa suite, et venant d'Ypres, s'est arrêté un instant à Comines. Il repartit ensuite pour Bruxelles.

En raison des difficultés actuelles et des demandes considérables de

CRÈME SIMON

les ordres subissent certains retards. Aussitôt que possible les expéditions normales seront reprises. 2349